

- Obligatoire
 - ✘ Au choix
 - △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
 - ⊙ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
-

○ WMDS1223

				Bloc annuel		
				1	2	3
○ WMDS1116	Psychologie générale et médicale	Eric Constant Philippe de Timary Moïra Mikolajczak Sophie Symann (coord.)	PR [q2] [50h] [6 Crédits]	x		
○ WMDS1314	Séminaires de sciences humaines	Philippe de Timary Gérald Deschietere (coord.) Peter Verdée	PR [q1] [0h+40h] [2 Crédits]			x

○ Approche intégrée de la santé et de la maladie (14 crédits)

○ WMDS1115	Introduction à l'approche médicale et à la recherche scientifique	Nicolas Tajeddine (coord.) Dominique Vanpee	PR [q2] [30h+20h] [5 Crédits]	x		
○ WMDS1214	Introduction à la pratique médicale	Olivier Bernard Younes Fathallah (coord.)	PR [q1] [10h+40h] [3 Crédits]		x	
○ WMDS1332	Préparation au stage	Bruno Verstraete (coord.)	PR [q2] [12h] [2 Crédits]			x
○ WMDS1329	Stage d'observation en médecine générale (4 semaines)	Bruno Verstraete (coord.)	PR [q2] [] [4 Crédits]			x

○ Cours au choix (4 crédits)

Outre l'enseignement obligatoire, l'étudiant doit, au cours du 1er cycle, valider 4 crédits d'activités au choix (à raison de 2 cours valant chacun 2 ans). Ces activités consistent en cours au choix ou/et en monitorat. Outre l'enseignement obligatoire, l'étudiant doit, au cours du 2^e cycle, valider 4 crédits d'activités au choix. Ces activités consistent en cours au choix ou/et en monitorat. Toutes les activités d'étudiant chercheur peuvent être trouvées en suivant le lien: <https://intranet.uclouvain.be/fr/myucl/facultes/chercheur.html>.

○ Liste des cours au choix

L'étudiant peut, s'il le désire, suivre un cours autre que ceux indiqués ci-dessous (cours des programmes de sciences biomédicales, pharmaceutiques ou de la santé publique, etc) moyennant l'accord préalable du président de son comité d'année.

⌘ WANES2111	Formation à la réanimation cardio-pulmonaire	Anda Loana Cismas Thierry Detaille Audrey Dieu Cornelia Genbrugge Laurent Houtekie David Kahn (coord.) Nassim Touil	PR [q1] [15h] [2 Crédits]	x	x	
⌘ WINTR2292	Exploration fonctionnelle pulmonaire	Giuseppe Liistro (coord.) Eric Marchand	PR [q2] [15h] [2 Crédits]			
⌘ WPEDI2140	Cardiologie pédiatrique	Catherine Barréa Karlien Carbonez Stéphane Moniotte Mieke Roggen (coord.)	PR [q1] [15h] [2 Crédits]			
⌘ WPNEU2110	Compléments de pneumologie	Antoine Froidure Sophie Gohy Sebahat Ocak Charles Pilette (coord.)	PR [q2] [15h] [2 Crédits]			
⌘ WGEMO2110	Génétique moléculaire médicale	Anne De Leener Raphaël Helaers Nicole Revencu Miikka Vikkula (coord.)				

				Bloc annuel		
				1	2	3
✂ WMED1390	Culture(s), création et pratiques médicales (2e partie)	Pascale Champagne Cassian Minguet (coord.)	PR [q1] [15h+0h] [2 Crédits]			x
✂ WPSYC2143	Introduction à la psychosomatique - psychanalyse	Nicolas Zdanowicz	PR [q2] [15h] [2 Crédits]		x	x
✂ WPSYC2144	Psychosomatique II : pathologies médicales fonctionnelles, psychothérapie systémique et comportementale	Thomas Dubois Denis Jacques (coord.)	PR [q2] [15h] [2 Crédits]		x	x
✂ Filière santé et société						
✂ WMED1264	Hygiène hospitalière	Christine Laurent	PR [q1] [15h] [2 Crédits]		x	x





✂ Etudiant moniteur

Après avoir effectué le 1er bloc annuel, l'étudiant peut participer à l'encadrement des étudiants pour les cours d'histologie, de biologie générale, d'anatomie humaine (après réussite de ce cours du 2e bloc).

✂ WISTO1950	Monitorat d'histologie générale	Marie Boucquey (coord.) Aline Gits (coord.)	PR [q1] [20h] [2 Crédits]			
-------------	---------------------------------	--	---------------------------	--	--	--

- WMDS1324** "Système respiratoire, partie 2" a comme prérequis WMDS1224
- WMDS1224 - Système respiratoire, partie 1
- WMDS1325** "Système cardiovasculaire, partie 2" a comme prérequis WMDS1225
- WMDS1225 - Système cardiovasculaire, partie 1
- WMDS1326**

○ De la cellule à l'être humain: approche morphologique et fonctionnelle

○ WMEDE1112	Biologie et embryologie générale	Charles De Smet (coord.)	ES [q1] [45h +15h] [5 Crédits] 
○ WMDS1105	Histologie générale	Christophe Pierreux	ES [q1] [20h +60h] [5 Crédits] 
○ WMDS1103	Anatomie générale et fonctionnelle	Catherine Behets Wydemans Benoît Lengelé (coord.)	ES [q2] [45h] [5 Crédits] 
○ WMDS1109	Biologie moléculaire	Guido Bommer Marie Boucquey Jean-François Collet Jean Baptiste Demoulin (coord.)	ES [q2] [60h +20h] [7 Crédits] 

MD1BA - 2e bloc annuel

o Approche intégrée de la santé et de la maladie

WMDS1214	Introduction à la pratique médicale	Olivier Bernard Younes Fathallah (coord.)	10 [q1] [10h +40h] [3 Crédits]
----------	-------------------------------------	---	---

o Cours au choix

Outre l'enseignement obligatoire, l'étudiant doit, au cours du 1er cycle, valider 4 crédits d'activités au choix (à raison de 2 cours valant chacun 2 crédits à répartir sur 2 ans). Ces activités consistent en cours au choix ou/et en monitorat. Outre l'enseignement obligatoire, l'étudiant doit, au cours du 1er cycle, valider 4 crédits d'activités au choix. Ces activités consistent en cours au choix ou/et en monitorat. Toutes les informations concernant l'activité étudiant chercheur peuvent être trouvées en suivant le lien: <https://intranet.uclouvain.be/fr/myucl/facultes/mede/med/etudiant-chercheur.html>.

o Liste des cours au choix

L'étudiant peut, s'il le désire, suivre un cours autre que ceux indiqués ci-dessous (cours des programmes de sciences biomédicales, pharmaceutiques ou de la santé publique, etc) moyennant l'accord préalable du président de son comité d'année.

WANES2111	Formation à la réanimation cardio-pulmonaire	Anda Loana Cismas Thierry Detaille Audrey Dieu Cornelia Genbrugge Laurent Houtekie David Kahn (coord.) Nassim Touil	15 [q1] [15h] [2 Crédits]
-----------	--	---	---------------------------------

o Filière recherche

WMED1260	Bases de l'informatique dans le secteur de la santé	François Roucoux	15 [q1] [15h] [2 Crédits]
----------	---	------------------	---------------------------------

o Filière sciences humaines

WPSYC2190	Psychiatrie de l'adolescent et du jeune adulte	Nicolas Zdanowicz	15 [q2] [15h] [2 Crédits]
WMED1290	Culture(s), création et pratiques médicales (1re partie)	Pascale Champagne Cassian Minguet (coord.)	15 [q2] [15h +0h] [2 Crédits]
WPSYC2143	Introduction à la psychosomatique - psychanalyse	Nicolas Zdanowicz	15 [q2] [15h] [2 Crédits]
WPSYC2144	Psychosomatique II : pathologies médicales fonctionnelles, psychothérapie systémique et comportementale	Thomas Dubois Denis Jacques (coord.)	15 [q2] [15h] [2 Crédits]

o Filière santé et société

WMED1264	Hygiène hospitalière	Christine Laurent	15 [q1] [15h] [2 Crédits]
----------	----------------------	-------------------	---------------------------------

o Etudiant moniteur

Après avoir effectué le 1er bloc annuel, l'étudiant peut participer à l'encadrement des étudiants pour les cours d'histologie, de biologie générale, d'anatomie humaine (après réussite de ce cours du 2e bloc).

WISTO1950			
-----------	--	--	--

MD1BA - 3e bloc annuel

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

o Contenu :**o De la cellule à l'être humain: approche morphologique et fonctionnelle**

○ WMDS1330	Pathologie générale ■	Selda Aydin Alessandra Camboni Christine Galant Nicolas Tajeddine	[FR] [q2] [36h +20h] [5 Crédits] 🌐
○ WMDS1311	Anatomie radiologique et imagerie médicale ■	Emmanuel Coche Etienne Danse (coord.)	[FR] [q1] [20h +20h] [3 Crédits] 🌐
○ WMDS1313	Microbiologie médicale ■	Benoît Kabamba-Mukadi Hector Rodriguez- Villalobos (coord.) Alexia Verroken	[FR] [q1] [45h +10h] [5 Crédits] 🌐
○ WMDS1326	Histologie des systèmes, partie 2 ■	Christiani Andrade Amorim 0 0 -1 12.64299965 19.1060009 Tm [(Andrade Amorim)] TJ 1 0 0 -	Crédits] 🌐

MD1BA - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiant-es qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](#) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais fixés par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'Ecole européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

8° soit du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Communauté française.

Conditions d'accès spécifiques

- L'accès aux études de 1er cycle (bacheliers) aux candidats de nationalité hors Union européenne qui ne sont pas assimilés aux ressortissants belges est conditionné aux critères suivants :
 - ne pas avoir obtenu de diplôme d'enseignement secondaire depuis plus de 3 ans maximum. Exemple: pour une demande d'admission pour l'année académique 2024-2025, vous devez avoir obtenu votre diplôme lors des années académiques 2021-2022, 2022-2023 ou 2023-2024. En Communauté française de Belgique, l'année académique s'étend du 14 septembre au 13 septembre.
 - ne pas être déjà titulaire d'un diplôme de 1er cycle
- Les candidats, quelle que soit leur nationalité, disposant d'un diplôme d'études secondaires d'un pays hors Union européenne, doivent avoir obtenu une moyenne de 13/20 minimum ou, à défaut, d'avoir obtenu cette moyenne, avoir réussi une année d'études en Belgique (par exemple spéciale Maths/sciences).
- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays de l'Union européenne**, la demande d'admission **doit** contenir l'équivalence de votre diplôme ou, à tout le moins, la preuve du dépôt de la demande d'équivalence auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [service compétent](#).

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [site suivant](#).

Accès par valorisation des acquis de l'expérience

Accès au premier cycle sur la base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience professionnelle ou personnelle (VAE)

Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les savoirs et compétences des étudiant-es acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant-e sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Au terme de cette évaluation, le jury détermine les enseignements supplémentaires et les dispenses éventuelles qui constituent les conditions complémentaires d'accès aux études pour l'étudiant-e.

Conditions particulières d'accès à certains programmes

- Accès aux études de **premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte**

Attestation de réussite à l'[examen spécial d'admission aux études de premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte](#).

L'accès à ces études est toujours subordonné à la réussite de cet examen spécial d'admission. Les matières du programme ainsi que le mode d'organisation de l'examen peuvent être obtenus auprès du secrétariat de cette faculté.

- Accès aux études de **premier cycle en médecine vétérinaire**

L'accès aux études de premier cycle en médecine vétérinaire est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

Les étudiants inscrits en 1^{ère} année du grade de bachelier en médecine vétérinaire doivent se soumettre en fin d'année à un concours à l'issue duquel certains d'entre eux pourront obtenir, selon un quota défini, une attestation les autorisant à poursuivre leurs études. Cette attestation sera exigée au moment de l'inscription administrative auprès du Service des inscriptions de l'UCLouvain à la suite du cycle.

- Accès aux études de **premier cycle en kinésithérapie et réadaptation**

L'accès aux études de premier cycle en kinésithérapie et réadaptation est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

- Accès aux études de **premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie**

L'accès aux études de premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

- Accès aux études de **premier cycle en médecine et en sciences dentaires**

L'accès aux études de premier cycle en médecine et en sciences dentaires est conditionné par la réussite d'un concours d'accès.

Les informations y relatives sont disponibles [sur le site de l'ARES](#) (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur).

- Accès au **Bachelor of Science in Business Engineering**

The Bachelor of Science in Business Engineering is a joint program organised by KU Leuven and UCLouvain Saint-Louis Bruxelles. In order to register, all candidate must first submit an application via the [KU Leuven admission platform](#). The [conditions of access](#) to this programme are specific.

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires [en cliquant ici](#).

PÉDAGOGIE

Le programme de bachelier en médecine vise au développement, chez l'étudiant, des compétences impliquant des savoirs, savoir-faire, savoir-être, savoir devenir. Les cours sont donc en partie basés sur des méthodes pédagogiques de transmission des savoirs et sur des travaux pratiques, exercices et séminaires renfonçant les aspects de mise en pratique et réflexifs.

Entité

Entité de la structure	SSS/MEDE/MED
Dénomination	Ecole de médecine (MED)
Faculté	Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)
Secteur	Secteur des sciences de la santé (SSS)
Sigle	MED
Adresse de l'entité	Avenue Mounier 50 - bte B1.50.06 1200 Woluwe-Saint-Lambert Tél: +32 (0)2 764 50 20

Responsable académique du programme: [Christophe Beauloye](#)

Jury

- Présidente de jury de bachelier - Prof. Catherine Behets: president-bac-med@uclouvain.be
- Secrétaire de jury de bachelier : Prof. Christophe Pierreux: president-bac-med@uclouvain.be

Personne(s) de contact

- Personne de contact de la 1re année de bachelier: secretariat-bac1-mede@uclouvain.be
- Personne de contact pour les 2e et 3e blocs annuels de bachelier: secretariat-med@uclouvain.be
- Directrice administrative de la faculté de médecine et de médecine dentaire: [Gaelle Fransman](#)
- Conseillère aux études: [Sandrine Ntamashimikiro](#)